



## Compte-rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022

**Etaient présents :** M. Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – M. Francis USARBARRENA – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Laurent TOURTIER – M. Yves BOITEUX – M. Didier COMTE – M. Claude BOURIOT – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Nathalie BELZ – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle PIRANDA – M. Frédéric MAURICE – Mme Christelle VAUCLAIR – Mme Marie-Eve LOUX – M. Sébastien ALZINGRE

**Avait demandé à excuser leur absence :**

Mme Marie-Sophie POFILET qui donne procuration à Mme Martine LOHSE  
M. Jean-François GOUX

**Etaient absents :**

M. Christopher BOREANIZ  
M. Antoine MONNIER

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire, Alain ROTH pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. FINANCES - comptes de gestion du comptable du trésor 2021 (Commune et Lotissement)
2. FINANCES - compte administratif 2021 de la commune – adoption
3. FINANCES - compte administratif 2021 du lotissement de la Loge – adoption
4. FINANCES - affectation des résultats
5. FINANCES - vote des taux d'imposition 2022
6. FINANCES – constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants
7. AFFAIRES SCOLAIRES – crédits scolaires 2022, subventions pour la sortie de ski de plaine, pour l'activité cirque, sorties scolaires et aide Noël
8. AFFAIRES SCOLAIRES - Fixation du coût d'un enfant scolarisé en maternelle et élémentaire pour l'année 2021-2022
9. PETITE ENFANCE – autorisation à monsieur le maire pour signer la convention d'objectifs et de moyens avec familles rurales pour la gestion de la micro crèche pour l'année 2022
10. PERSONNEL – suppression de postes à la suite de départs en retraite et liste des emplois communaux au 1<sup>er</sup> avril 2022
11. PERSONNEL – fixation du nombre d'emplois saisonniers pour l'été 2022
12. FORÊT : validation du programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022 présenté par l'ONF
13. FINANCES – subventions 2022 accordées aux associations
14. FINANCES – budget général 2022 – vote
15. FINANCES – budget 2022 du lotissement de la Loge - vote
16. BIBLIOTHEQUE – autorisation à monsieur le maire de signer la convention de partenariat 2022-2023 pour le dispositif cartes avantages jeunes

## 17. AFFAIRES DIVERSES

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Madame Martine LOHSE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 19 h 08

### 1. Approbation du compte-rendu du 22 mars 2022

Le compte-rendu du 22 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 2. FINANCES - Comptes de gestion du Comptable du Trésor 2021

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par monsieur le Trésorier en poste au service de gestion comptable de Valdahon-Baume les Dames.

Par ailleurs, les comptes de gestion établis par ce dernier, pour la commune et le lotissement de la Loge sont conformes aux comptes administratifs du maire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion de monsieur le comptable du Trésor, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

### 3. FINANCES - Compte administratif 2021 de la Commune – adoption

Monsieur le maire quitte la salle et monsieur Michel Laurent, adjoint en charges des finances, présente le compte administratif de la commune :

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 fait apparaître les éléments ci-dessous :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	2 429 171.25
Recettes d'investissement :	2 284 441.51
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	<b>- 144 729.74</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	2 600 175.57
Recettes de fonctionnement :	2 913 581.43
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	<b>313 405.86</b>

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, adopte, le compte administratif de la commune pour l'année 2021

#### 4. FINANCES - Compte administratif 2021 de la Loge – adoption

Le compte administratif du service du lotissement La Loge pour l'exercice 2021 fait apparaître les éléments suivants :

##### INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0
Recettes d'investissement :	0
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	<b>0</b>

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0
Recettes de fonctionnement :	0
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	<b>0</b>

Le conseil municipal, par 18 voix Pour, valide le compte administratif du lotissement de la Loge pour l'année 2021.

#### 5. FINANCES - Affectation des résultats

##### a) Compte administratif de la commune

Le compte administratif 2021 de la commune présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	-66 715.32 €		-144 729.74 €	339 285.62 € 343 675.20 €	<b>4 389.58 €</b>	-207 055.48 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	511 068.31 €	66 715.42 €	313 405.86 €			757 758.75 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 207 055.48 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de : 757 758.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	757 758.75 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	207 055.48 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	550 703.27 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### d) Lotissement

Le compte administratif 2021 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-187 783.05 €		0.00 €	- € - €	- €	-187 783.05 €
FONCT	- 845.90 €	- €	0.00 €			- 845.90 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : -187 783.05 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : - 845.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 : <span style="float: right;">LOTISSEMENT PAS DE 1068</span>	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	845.90 €

## 6. FINANCES - Vote des taux d'imposition

Il est rappelé qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

L'effort fiscal, rapport entre le produit des trois taxes locales et le potentiel fiscal, permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Il entre en compte dans le calcul des différentes dotations et il détermine le taux des subventions accordées aux collectivités.

L'effort fiscal de la collectivité pour l'année 2021 est de 1.007738 ; il peut être comparé à l'effort fiscal pour les communes de 2 000 habitants à 3 500 habitants qui s'élève à 1.088362.

	2018	2019	2020	2021
Augmentation taux	Néant	Néant	+ 0.5 point	+ 1 point
Effort fiscal ISD	0.933318	1.008699	0.984657	1.007738
Effort fiscal moyen strate démographique	1.071332	1.075838	1.079543	1.088362

Compte tenu des investissements, des besoins budgétaires et afin de maintenir une pression fiscale régulière, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière bâti à hauteur d'un point et de la taxe foncière non bâti à hauteur de 0.55 point

Le conseil municipal, par 18 voix POUR et une abstention, fixe les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti comme suit :

Taxes	Bases d'imposition 2021	Taux 2021	Produit attendu	Taux proposé	Produit attendu
<b>Taxe foncière – bâti</b>	3 100 000	35.94	1 114 140	36.94	1221400
<b>Taxe foncière - non bâti</b>	30100	19.85	5 975	20.40	6140
<b>TOTAL</b>			<b>1 120 115</b>		<b>1 151 280</b>

Ce qui permettra une recette supplémentaire de **31 165 €**

## 7. FINANCES – Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants

Le respect du principe de prudence et l'obligation de sincérité comptable obligent à constituer une provision pour risques (au minimum 15 % des créances de plus de deux ans non recouvrées) conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

La somme inscrite au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par la trésorerie.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » si la créance est éteinte ou admise en non-valeur ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre.

Elle doit s'élever au minimum à 15 % du montant des mandats émis et non recouverts au 31 décembre de l'année N-1 :

Pour 2022, le risque est estimé à 1462.00 €

Le montant des provisions déjà constituées au 31 décembre 2021 est de 490.00 €, il convient donc de constituer le complément de provision nécessaire à hauteur de 972.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'inscription d'une provision de 972.00 € à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

## 8. AFFAIRES SCOLAIRES – Fixation des crédits scolaires 2022 et des subventions pour les activités ski de fond, cirque, sorties scolaires et aide Noël

La commission « affaires scolaires », réunie le 3 février dernier, propose

- ✓ De fixer les crédits 2022 pour les fournitures scolaires à :
  - 28 euros pour un élève de maternelle, soit 77 enfants x 28 euros = 2156.00 euros

- 35 euros pour un élève de l'école élémentaire, soit 182 enfants x 35 euros = 6370.00 euros
- 52.50 euros pour un élève de classe ULIS soit 13 enfants x 52.5 euros = 682.50 euros

- ✓ De fixer à 4.00 euros par enfant le montant de l'aide pour Noël soit :
  - Ecole maternelle : 77 enfants x 4 euros = 308.00 euros
  - Ecole Bourlier : 195 enfants x 4 euros = 780.00 euros

Le calcul sera fait sur la base des effectifs scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- ✓ D'attribuer une somme de 1365.00 euros pour l'achat de manuels scolaires et de dictionnaires pour l'école élémentaire ;
- ✓ D'accorder une subvention :
  - De 1500.00 euros pour le projet « cirque » pour les enfants de l'école maternelle ;
  - De 1360.00 € pour financer le projet de découverte du ski de plaine pour les classes de CM1 et CM2 d'un montant total de 2265.00 € ;
  - À hauteur de 20% du montant total des frais de sorties scolaires sur présentation des factures correspondantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission « affaires scolaires » et ouvre les crédits correspondants à ces sommes au budget primitif 2022.

## **9. AFFAIRES SCOLAIRES - Fixation du coût d'un enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2021/2022**

Des conventions fixant les conditions d'accueil des enfants de l'extérieur dans les établissements scolaires l'islois sont signées chaque année avec certaines communes.

En 2021, le prix d'un enfant à l'école élémentaire avait été fixé à 520.00 euros et 840.00 euros en maternelle pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation aux frais scolaires des enfants de l'extérieur scolarisés à L'Isle-sur-le-Doubs pour l'année 2021/2022 :

- à 520.00 euros pour un enfant à l'école élémentaire
- à 840.00 euros pour un enfant à l'école maternelle.

## **10. PETITE ENFANCE – autorisation à monsieur le maire pour signer la convention d'objectifs et de moyens avec familles rurales pour la gestion de la micro-crèche**

Il convient de signer une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec Familles Rurales pour la gestion de la micro-crèche « mille et une pattes » pour une durée d'un an pour l'année 2022.

Depuis la signature de la convention « bonus territoire » qui remplace le contrat enfance jeunesse, la CAF verse directement la prestation EAJE « établissement d'accueil de jeunes enfants » au gestionnaire, soit la somme de 36 997.00 euros. Cette somme vient donc en diminution de la subvention communale, qui pour l'année 2022 s'élèvera à 35 021.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec Familles Rurales pour une durée d'un an et valide le versement de la subvention annuelle.

## 11. PERSONNEL – Fixation du nombre d'emplois saisonniers pour l'été 2022

Il est proposé de créer huit emplois saisonniers pour la période de juin – juillet - août 2022 :

- 6 contrats d'un mois à temps complet pour les services techniques, 2 en juin, 2 en juillet et 2 en août.
- 1 contrat d'un mois à temps complet réparti entre la bibliothèque et les ménages dans les bâtiments communaux
- 1 contrat de trois semaines à temps complet pour les ménages dans les bâtiments communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture de huit postes saisonniers tel que cités ci-dessus.

## 12. PERSONNEL – Suppression de postes et fixation de la liste des emplois communaux au 1<sup>er</sup> avril 2022

A la suite du départ en retraite de quatre agents municipaux dans le courant de l'année 2021, il convient de supprimer les postes correspondants. L'avis du comité technique a été saisi et interviendra le 7 avril prochain.

### Services administratifs :

- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à la suite d'un départ en retraite au 01/08/2021  
Remplaçante recrutée le 17 mai 2021 – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet par délibération 2021.36
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à la suite du départ en retraite de l'agent titulaire au 1.11.2021 et du transfert du service CNI passeports à l'EFS  
Remplaçante recrutée le 3 novembre 2021- création d'un poste d'adjoint administratif TNC à compter du 1.11.2021 par délibération 2021.85

### Services techniques :

- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint de maîtrise - départ en retraite au 01.11.2021 – agent non remplacé pour l'instant

### Ecole maternelle Valérie Perdrizet :

- ✓ Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à la suite du départ en retraite de l'agent titulaire au 01.08.2021 non remplacé en raison de la suppression de la quatrième classe sur le site Perdrizet

La liste des emplois communaux au 1<sup>er</sup> avril 2022 s'établit comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<b>Filière administrative – 6 postes</b>				
Attaché principal	A	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	
Adjoint administratif à temps non complet TNC	C	1	1	



Filière technique – 23 postes				
Ingénieur territorial	A	1	0	
Technicien territorial principal de première classe	B	1	1	
Technicien territorial	B	1	1	
Agents de maîtrise	C	2	1	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	9	1
Adjoint technique	C	8	8	4
Filière culturelle – 1 poste				
Bibliothécaire	A	1	1	
Filière sociale – 2 postes				
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2	1
Filière sportive – 1 poste				
Educatrice des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	

Soit un total de 34 postes statutaires - 32,37 équivalent temps plein qui se répartissent comme suit :  
27 titulaires, 1 stagiaire, 3 contractuels et trois postes non pourvus (ingénieur et agent de maîtrise (titulaire en disponibilité) et ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les postes listés ci-dessus et arrête la liste des emplois communaux au 1<sup>er</sup> avril 2022 telle que proposée.

### **13. FORET - Validation du programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022 présenté par l'ONF**

L'office national des forêts a transmis le programme des travaux pour l'année 2022 qui prévoit les interventions suivantes :

Travaux sylvicoles maintenance de cloisonnement :	18550.00 € HT
Travaux de maintenance pour les parcelles : 33-34-37-38-39-40-41-43-44	2625.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le programme de travaux sylvicoles tels que présentés par l'ONF pour l'année 2022.

### **14. FINANCES – Subventions 2022 accordées aux associations**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les montants des subventions attribuées.

Ne prennent pas part au vote : Catherine PETREQUIN, Didier COMTE, Nathalie BELZ, Christelle PIRANDA, Frédéric MAURICE, Sébastien ALZINGRE

Le conseil municipal, par 13 voix POUR, décide d'attribuer les subventions aux associations l'isloises pour l'année 2022 suivant le tableau ci-dessous :

	2 022	
associations	demandes	décisions
AMICALE SAPEURS POMPIERS	800.00 €	700.00 €
Ass. Sportive du Collège	750.00 €	700.00 €
Athlétisme DSA	1 700.00 €	1 600.00 €
BASKET-CLUB	1 200.00 €	1 200.00 €
CHASSE	/	100.00 €
CLUB CANIN	450.00 €	200.00 €
CLUB DU DOUBS L'ISLOIS	200.00 €	100.00 €
Association COMMERCANTS		1 000.00 €
COMITE DES FÊTES	600.00 €	600.00 €
CUBA COOPERATION	/	100.00 €
DOJO-CLUB L'ISLOIS	2 800.00 €	2 600.00 €
DONNEURS DE SANG	500.00 €	500.00 €
ÉCLAIREURS DE FRANCE	400.00 €	200.00 €
ECURIE TERRE COMTOISE	2 000.00 €	100.00 €
F.C.I	3 000.00 €	2 700.00 €
FORMATION AUX PREMIERS SECOURS	300.00 €	300.00 €
F.S.E COLLÈGE	600.00 €	600.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 000.00 €	950.00 €
KARATE	1 500.00 €	1 100.00 €
La Chatière	2 000.00 €	1 000.00 €
LES DIX QUI DANSENT	200.00 €	200.00 €
MURMURES DU DOUBS	250.00 €	250.00 €
Musique des Isles du Doubs	2 000.00 €	1 700.00 €
PEINTURE AU FEMININ	120.00 €	110.00 €
PERCUT'GYM TWIRL	2 000.00 €	2 000.00 €
PETANQUE CLUB	1 000.00 €	300.00 €
PING PONG CLUB	800.00 €	800.00 €
REV'ÉVASION	400.00 €	350.00 €
SOLIDD	300.00 €	300.00 €
SOUVENIR Français	200.00 €	200.00 €
TENNIS CLUB	1 500.00 €	1 500.00 €
U.N.C	200.00 €	150.00 €
VELO CLUB	120.00 €	120.00 €
VOLANTS DES ISLES (badminton)	900.00 €	900.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 790.00 €</b>	<b>25 230.00 €</b>

## 15. FINANCES – Budget général 2021 – vote

Le budget général se présente comme suit :

16. Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Total 011	Charges à caractère général		883 660.00
Total 012	Charges de personnel		1 312 097.35
Total 022	Dépenses imprévues		5000.00
Total 023	Virement à section investissement		730 177.22
Total 014	Atténuation de produits		
Total 65	Autres charges gestion courante		340 127.59
Total 66	Charges financières		23 150.00
Total 67	Charges exceptionnelles		11 300.00
Total 68	Dotations aux provisions		972.00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections		19 087.11
Total dépenses + opérations d'ordre			3 275 571.27
Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Total 002	Excédent antérieur reporté		550 703.27
Total 013	Atténuation de charges		50 000.00
Total 70	Produits des services		142 124.00
Total 73	Impôts et taxes		1 804 113.00
Total 74	Dotations et participations		592 631.00
Total 75	Autres produits de gestion courante		49 000.00
Total 76	Produits financiers		0.00
Total 77	Produits exceptionnels		87 000.00
Total 042	Opération d'ordre entre section		0.00
Total recettes fonctionnement			3 275 571.27
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			
01	Solde d'exécution		144 729.74
041	Opérations d'ordre entre sections	Opérations patrimoniales	23 321.50
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		176 100.00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		44 195.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		1 969 229.75
Chapitre 23	Immobilisations en cours / avances		169 795.00
Total dépenses investissement			2 527 370.99

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021		
Compte		BP 2022
001	Solde d'exécution	
021	Virement de section de fonctionnement	730 177.22
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 087.11
041	Opérations d'ordre patrimoniales	23 321.50
10	Dotations fonds divers réserves	563 529.16
13	Subventions d'investissement	1 075 756.00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 000.00
024	Produits des cessions	63 500.00
027	Immobilisations financières	
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 527 370.99</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus.

## 17. FINANCES – Budget 2022 du lotissement de la Loge - vote

Le budget du lotissement de la Loge se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit antérieur reporté	845,90
011	Charges à caractère général	20000,00
023	Virement à section investissement	187 783,05
042	Annulation du stock initial	187 783,05
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>396 412,00</b>
Recettes d'exploitation		
070	Vente produits	217 000,00
042	Constataion du stock final	187 783,05
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>404 783,05</b>
Dépenses d'investissement		
001	Déficit antérieur reporté	187 783,05
040	Constataion du stock final	187 783,05
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>375 566,10</b>
Recettes d'investissement		
021	Virement section fonctionnement	187 783,05
040	Annulation du stock initial	187 783,05
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>375 566,10</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget du lotissement de la Loge 2022 tel que présenté ci-dessus.

## **18. BIBLIOTHEQUE – autorisation à monsieur le maire de signer la convention de partenariat 2022 – 2023 pour le dispositif « cartes avantages jeunes »**

Le conseil régional a mis en place le principe du chéquier « avantages culturels », dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles. La Région a décidé de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Le conseil régional verse une participation au regard du nombre d'abonnements qui seront délivrés aux jeunes titulaires de la Carte Jeunes : 5 €/coupon.

En contrepartie, la ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage notamment à permettre l'inscription à la bibliothèque à titre gratuit de tout détenteur de la carte avantage jeunes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention de partenariat pour le dispositif « cartes avantages jeunes » avec le conseil régional pour la saison 2022.2023
--

## **19. AFFAIRES DIVERSES**

### **Prochains conseils municipaux :**

6 mai 2022

3 juin 2022

La séance est levée à 21 h 23